



جندوبية في 2021/01/12

## إعلام إلى طلبة الماجستير

في إطار الترشح للمشاركة في برنامج "مرافقة الطلبة في المواضيع ذات الصلة بالشؤون المحلية"، الذي تشرف عليه وزارة الشؤون المحلية بالتعاون مع المنظمة السويدية:

"SKL international (affiliated to the swidech association of local othorities and regions)"  
تدعو عميدة كلية العلوم القانونية والاقتصادية والتصرف بجندوبية الطلبة المرشحين بالماجستير اختصاص قانون والذين هم بصدد اعداد مذكرات بحث لها صلة بالشأن المحلي، إلى ارسال مطلب ترشح مرفق بعنوان موضوع البحث وملخص (لا يتجاوز عشرون سطرا) على العنوان الالكتروني التالي: [issaon01@gmail.com](mailto:issaon01@gmail.com)

مع ضرورة وضع العنوانين التاليين "en Cc" :

[salemnejah2018@gmail.com](mailto:salemnejah2018@gmail.com) و [b.regaieg@yahoo.fr](mailto:b.regaieg@yahoo.fr)

وسيراعى في اختيار المترشح موضوع البحث ونسبة التقدم في الأشغال.  
هذا، ويعتبر يوم 15 جانفي 2021 كآخر أجل لإرسال المطالب.

العميدة





## Note conceptuelle

### Renforcement des capacités des étudiants pour la promotion du processus de la décentralisation en Tunisie

#### Argumentaire

Depuis la révolution de 2011, le peuple tunisien a choisi de s'engager sur sa voie historique vers un changement politique radical visant à surmonter les pratiques dictatoriales. Cette vague de changement a poussé le pays à adopter une nouvelle approche politique pour établir des mécanismes de démocratie participative qui permettent au peuple de prendre une position active dans la vie politique et d'être plus proche des structures de prise de décision politique.

L'autorité locale en Tunisie a traversé plusieurs étapes dans sa transition d'une autorité centrale à une autorité conjointe. À ses débuts, elle a été fusionnée avec le ministère de l'Intérieur par le biais du ministère de l'Intérieur et du Développement local avant la création d'un ministère plus indépendant par le biais du ministère des Affaires locales et de l'Environnement et, récemment, elle a été séparée et la création d'un ministère chargé des autorités locales et pas d'autres. Ministère des Affaires locales

En 2014, cette voie vers la démocratie a pris son cadre juridique et législatif formel après la ratification de la nouvelle constitution de la République tunisienne par l'Assemblée nationale constituante élue par le peuple tunisien le 23 octobre 2011.

Une nouvelle vision a été établie pour l'Etat tunisien, une nouvelle structure pour ses institutions, ainsi qu'une nouvelle répartition des pouvoirs entre les autorités basées sur l'équilibre et la surveillance.

Le chapitre sept de cette nouvelle constitution a accordé une attention particulière à la décentralisation et à l'autorité locale comme l'un des mécanismes de la démocratie participative

En mai 2018, le cadre juridique de la décentralisation a été mis en place en Tunisie à travers le magazine des groupes locaux, qui a été officiellement approuvé.

Le cadre juridique de la décentralisation en Tunisie a été approuvé par de nombreux organes et conseils élus et structures concernées par les autorités locales, telles que les entités, les régions, les conseils locaux, le Conseil suprême des communautés locales, la Haute Autorité des finances locales, le Fonds d'emprunt et l'assistance aux groupes locaux ... jusqu'à ce qu'un soutien adéquat soit fourni aux groupes locaux et la réalisation d'une bonne gouvernance locale.

L'évolution de la Tunisie sur la scène politique et les changements dans le niveau d'application effective des mécanismes de démocratie participative à travers la voie de la décentralisation sont couplés à une association réelle avec le concept d'anticipation, qui joue un rôle central dans la pose des fondations futures des affaires locales en Tunisie et l'établissement et la consolidation de l'approche prospective de tous les acteurs de cette transformation. Il s'agit d'une étape majeure vers l'instauration d'un avenir meilleur.

Dans ce contexte, le projet d'Appui à la gouvernance locale mis en œuvre par SKL International en partenariat avec le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, compte mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités au profit des journalistes tunisiens afin d'appuyer le processus de la décentralisation en cours. Ce cycle de formation serait assuré par un groupe d'experts en décentralisation, finances locales, planification urbaine et ainsi que les techniques de journalisme au niveau local. Le cycle concernera un groupe de journalistes (radio – télé - presse écrite – visuel – investigation- radio sociale.).



## **Approches**

Dans le processus de la décentralisation il y plusieurs acteurs (les ministères – société civil – les instances – le parlement ...) qui jouent un rôle très important d'une façon directe ou indirecte et le secteur de de l'enseignement (universités de droit – finance- économie. .)ils ont un facteur très important dans ce processus : (des études – des recherches – des analyses – des publication ...)  
dans ce cadre SKL international en collaboration avec africain les universités et le ministères des affaires locale lance un cycle de formation sur le renforcement des capacités et appui pour les étudiants de doctorat en matière de la décentralisation .

## **Objectifs :**

L'objectif de ce processus c'est collecter et avoir les études et les recherches et les projets de fin d'étude – des analyses – des mémoires qui ont été faites par les étudiants en relation avec la décentralisation – finance – texte de loi ...)

Après examiner les études demandé l'équipe technique va choisir les meilleurs projets qui va être accompagner par des experts et les inviter dans les séminaires avec l'appui de SKL (Bourse- formation ...)

**Date limitée : 19 Janvier 2021**